



## Demission cae pour mutaton de son conjoint

Par **divuri**, le **17/01/2010** à **13:45**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat cae depuis le 15 fevrier 2009 dans une maison de retraite et mon conjoint est muté dans un autre département, j'ai fait parvenir une lettre de "rupture de contrat pour cause mutation de mon conjoint" mon employeur a accepté, mais l'anpe lui a repondu que je n'avais pas le droit de demissionner !

Donnez moi svp les modalités, dois je ecrire que

"je rompt mon contrat pour suivre mon...." ou bien

"je demissionne pour suivre mon....." pour que je puisse beneficier des allocation chomage  
merci divuri